

6 D
279 P

/K.G./M.C.
REPUBLIQUE
MINI
ET DE
B.P. 10

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS (MIJESPOC)

174/13

Objet: Observat
quinzaine

leur le Président,

Référence faite à la lettre n°1633/
03.09.02/4 du 29/12/1982 vous adressée par le Ministre de
l'Intérieur et se rapportant au déroulement de la quinzaine
des projets, j'ai l'honneur de vous transmettre mes avis et
observations sur cette lettre dont une copie me fut réservée.

S'agissant des dépenses faites pour
couvrir les frais de la réception offerte aux invités venus
rehausser de leur présence les cérémonies de pause de la premiè-
re pierre, d'inauguration ou de réception des projets à auto-
nomie financière et/ou le financement provient de l'extérieur,
(Banque Mondiale, FED, ACCT etc...) il incombe à la gestion de
ces projets de supporter les frais de réception. Par contre lors
lors de l'inauguration des projets dont le financement est du
ressort de la Commune ou de la Préfecture (construction du Bu-
reau Communal ou Préfectoral, les Centres de Santé, etc...) s'il s'avère que les Communes, les Préfectures ou les autres
organismes titulaires ne sont pas à même de supporter les frais
de ces cérémonies, les Ministères de tutelle devraient contri-
buer à l'organisation de telles festivités. Dans tous les cas,
les dépenses de prestige doivent être évitées.

.../...



N°

/12.17

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
B.P. 1044 Kigali

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Objet : Observation sur la
quinzaine des projets.

Excellence Monsieur le Président,

Référence faite à la lettre n°1633/03.09.02/4
du 29/12/1982 vous adressée par le Ministre de l'Intérieur et se rapportant au dé-
roulement de la quinzaine des projets, j'ai l'honneur de vous transmettre mes avis
et observations sur cette lettre dont une copie me fut réservée.

S'agissant des dépenses faites pour couvrir
les frais de la réception offerte aux invités venus rehausser de leur présence, les
cérémonies de pose de la première pierre, d'inauguration ou de réception des pro-
jets à autonomie financière et/ou le financement provient de l'extérieur, (Banque
Mondiale, FED, ACCT etc...) il incombe à la gestion de ces projets de supporter
les frais de réception. Par contre lors de l'inauguration des projets dont le finan-
cement est du ressort de la Commune ou de la Préfecture (construction du Bureau
Communal ou Préfectoral, les Centres de Santé, etc...) s'il s'avère que les Communes,
les Préfectures ou les autres organismes titulaires ne sont pas à même de supporter
les frais de ces cérémonies, les Ministères de tutelle devraient contribuer à l'orga-
nisation de telles festivités. Dans tous les cas, les dépenses de prestige doivent
être évitées.

Quant à ce qui est du calendrier de la quinzaine
des projets et de la sonorisation des diverses manifestations j'appuie le point de
vue du Ministre de l'Intérieur. J'ajouterais que ces manifestations devraient ^{être} brèves,
trois quarts d'heure me paraissent ~~am~~plement suffisants pour présenter des numéros
intéressant du folklore local.

Toutefois, pour une meilleure coordinations
des activités une concertation doit se faire entre les différents départements
concernés.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président
l'assurance de ma très haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.-

C.P.I. à:

- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D. K I G A L I

- Monsieur le Ministre (Tous)

K I G A L I



MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
B. P. 1044 Kigali

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Objet: Observation sur la
quinzaine des projets.

Excellence Monsieur le Président,

Référence faite à la lettre N°1633/
03.09.02/4 du 29/12/1982 vous adressée par le Ministre de l'Intérieur
et se rapportant au déroulement de la quinzaine des projets, j'ai l'hon-
neur de vous transmettre mes avis et observations sur cette lettre dont
une copie me fut réservée.

S'agissant des dépenses faites pour
couvrir les frais de la réception offerte aux invités venus rehausser
de leur présence, les cérémonies de pose de la première pierre, d'inau-
guration ou de réception des projets, à autonomie financière et/ou le
financement provient de l'extérieur, (Banque Mondiale, FED, ACCT etc...) il
incombe à la gestion de ces projets de supporter les frais de récep-
tion. Par contre lors de l'inauguration des projets dont le financement
est du ressort de la Commune ou de la Préfecture (construction du Bureau
Communal ou Préfectoral, les Centres de Santé, etc...) s'il s'avère que
les Communes, les Préfectures ou les autres organismes titulaires ne
sont pas à même de supporter ~~unilatéralement~~ les ^{frais} de ces céré-
monies, les Ministères de tutelle devraient contribuer à l'organisation
de telles festivités. Dans tous les cas, les dépenses de prestige doivent
être évitées.

.../...



MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
B. P. 1044 Kigali

- 2 -

Quant à ce qui est du calendrier de la quinzaine des projets et de la sonorisation des diverses manifestations j'appuie le point de vue du Ministre de l'Intérieur. *J'ajouterais que les manifestations devraient être brèves, trois quarts d'heure me paraissent amplement suffisants pour présenter des numéros intéressants de folklore local.* Toutefois, pour une meilleure coordination des activités concertation doit se faire entre les différents départements concernés.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

C.P.I. à:

- Monsieur le Secrétaire Général du M.R.N.D.

K I G A L I

- Monsieur le Ministre (TOUS)

K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports

NDINDILYIMANA Augustin

Major BEM.-

A traiter par	DGJ
Date entrée :	7/3/83
N° Classement :	1119/12. 04

Objet: Observations sur
les quinzaines des projets.-

✓ Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.-

Excellence Monsieur le Président,

Subsidièrement à la lettre n° 1633/03.09.02/4
du 29 Décembre 1982, vous transmise par le Ministre de l'Intérieur en rapport
avec l'objet en marge,

J'ai l'honneur de porter à Votre connaissance que
mon Département appuie le contenu de la précitée spécialement en ses paragraphes
1, 3 et 4.

En effet, Excellence Monsieur le Président, il
me semble pertinent qu'en ce qui concerne les réceptions offertes à l'occasion
de l'inauguration et du lancement de certains projets, les dépenses soient
partagées avec les services qui en sont directement **concernés** pour ne pas alourdir
les dépenses communales.

Par ailleurs, les festivités marquant l'inauguration
des projets devraient être plus déterminantes que celles marquant la
première pause.

Enfin, la sélection des projets devant être
inaugurés ou lancés exige un caractère rigoureux dans le but de ne retenir que
des projets importants, soustrayant ainsi des projets insignifiants à la liste
des projets valables.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président,
l'expression de ma très haute considération.

Copie pour information à:

Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D. KIGALI.-

Monsieur le Ministre (TOUS) *feux me*

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

F. NZAMURAMBAHO

[Signature]
LE SECRETAIRE GENERAL
A. NTEZILYAYO.-

DF.
Kigali, le 29 décembre 1982

N° 1633 /03.09.02/4

DF et DESL
05/01/82
0001/82 09

10/1/83

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

Objet: Observation sur
la quinzaine des
projets.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de soumettre à Votre
Excellence des observations que je crois devoir relever du
déroulement de la quinzaine des projets.

1°) Comme je l'ai déjà proposé dans ma lettre n° 776/03.18 du
23 juin 1982, la réception offerte à l'issue de l'inauguration
ou de la pose de la première pierre d'un projet incomberait
selon le cas aux communes pour des projets proprement communaux,
aux Ministères ou aux services de tutelle, et devrait requérir
enfin une participation du protocole d'Etat si le Chef de l'Etat
rehausse de sa présence certaines cérémonies. Une précision,
en effet, s'impose, car souvent les réceptions sont laissées
à la charge des communes qui ne prévoient pas de telles dépenses
dans leur budget. Dans sa lettre n° 1508/01.17 du 7 juillet
1982, le Ministre à la Présidence Chargé des Affaires Economiques
et Financières est d'accord sur ce point mais contrairement au
second paragraphe de sa lettre, je pense plutôt qu'il y a lieu
de préciser sur quel budget doivent émaner de telles dépenses,
en l'occurrence les responsables des projets, qui de par
ailleurs les communiquent au Gouvernement, prévoieraient les
frais de réception dans leurs budgets respectifs.

2°) Concernant les projets dans lesquels on prévoit une
nombreuse affluence des invités et des militantes et militants
de la région visitée, il y a lieu de prévoir une équipe de
l'ORINFOR chargée d'assurer la sonorisation des discours.
La population rassemblée à cette occasion a certainement une
envie légitime d'entendre les messages prononcés par les dif-
férentes autorités qui se succèdent sur le podium. On pourra
ainsi captiver tout l'auditoire et prévenir des murmures et le
brouhaha que l'on enregistre lorsque seule la voix humaine
tente en vain de porter loin.

3°) Le temps consacré aux différentes cérémonies d'inauguration
et de pose de la première pierre me paraît également devoir
retenir l'attention des organisateurs.

Dans la plupart des cas, l'animation et les différentes manifestations (discours, folklore, réception, ...) qui suivent les inaugurations requièrent beaucoup de temps et c'est toujours désagréable de devoir amputer le programme des manifestations populaires au risque de mécontenter certains groupes d'animation qui ont aussi droit de s'exhiber.

De longues distances que doivent couvrir les militantes et les militants des secteurs éloignés du lieu de l'inauguration doivent être également tenues en considération.

C'est pourquoi, dans le souci d'associer pleinement la population aux fêtes organisées dans la commune, il serait à mon avis mieux indiqué de placer dans la matinée les cérémonies d'inauguration des projets, celles de pose de la première pierre auraient lieu de préférence dans l'après-midi. Ce n'est, en effet, qu'un lancement de projets qui ne devrait pas nécessiter des jouissances outre mesure. Aussi, l'animation exécutée à l'arrivée des invités et à leur départ devrait suffire.

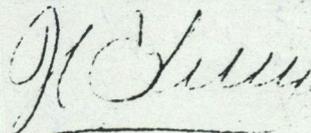
De même, la réception devrait être supprimée ou si elle a quand même lieu, elle devrait être courte et limitée au strict minimum. Il n'y a pas de raison que l'on anticipe les félicitations pour un projet qui n'est qu'à ses débuts.

4°) Je me permettrais enfin de proposer que le calendrier de la quinzaine des projets soit d'abord discuté par les services concernés, à savoir: la Présidence, le Ministère du Plan et le Ministère de l'Intérieur avant sa mise au point définitif par le Conseil du Gouvernement. Il y a eu parfois, en effet, certaines incohérences. L'on trouve des projets situés dans une même commune inaugurés à des dates différentes faussant ainsi l'économie du temps. L'oubli des projets mûrs ou l'inscription des projets déjà inaugurés ou encore en exécution se constate également. Je crois que la concertation des services directement intéressés par le programme au cours de la réunion des Préfets qui a lieu en juin et qui a à l'ordre du jour la préparation de la quinzaine des projets, pourrait éviter les divergences et les erreurs constatées. Ici j'ai parlé du Gouvernement parce qu'il s'agit d'une opération politique qui ne peut laisser personne indifférent. Il est également souhaitable que le calendrier définitivement arrêté soit communiqué suffisamment à temps pour éviter des préparatifs à la hâte.

Telles sont, Excellence Monsieur le Président, les observations que je jugeais nécessaires de porter à l'appréciation de Votre Excellence.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma plus haute considération.

Le Ministre de l'Intérieur
HABANABAKIZE Thomas.



Copie pour information à:

- Monsieur le Secrétaire
Général du M.R.N.D.
KIGALI.

- Monsieur le Ministre (Tous) M. JEUNESPORTS
KIGALI.